

## APPENDICE No 6

Q. Pensez-vous que certains employés civils recevaient, avant ce boni, un salaire bien suffisant?—R. Oh! oui.

Q. Alors, ces employés n'auraient aucun droit à un boni?—C'est ici que se pose la question; puisqu'ils recevaient un salaire suffisant en 1909, le coût de la vie ayant augmenté de la moitié, il s'ensuit qu'ils n'ont reçu que la moitié de ce salaire depuis 1909.

Q. Mais vous admettez que certains employés civils recevaient un salaire suffisant. Vous ne prétendez pas que tous les employés civils recevaient un salaire suffisamment bas pour leur permettre d'avoir droit à un boni par suite du coût élevé de la vie?—R. Ils n'en avaient pas besoin pour exister, mais ils le méritaient.

Q. Puisqu'ils recevaient un salaire suffisant auparavant, ils recevaient peut-être plus que le salaire qu'on leur aurait probablement payé auparavant. Cela ferait donc disparaître un certain nombre des raisons demandant une augmentation sous forme de boni?—R. S'ils recevaient bien plus, comme ils le devraient, ils ne demanderaient pas de boni avec tant d'instance. Mais l'augmentation du coût de la vie a été si grande qu'il serait difficile de se faire à l'idée qu'il y a eu un manque de proportion de cette nature dans les salaires pour des travaux de même nature.

Q. Quelles mesures avez-vous prises pour faire disparaître ce mécontentement?—R. Nous avons d'abord demandé le boni pour les journaliers. Ils avaient été spécialement mis de côté comme n'ayant pas droit au boni. Tous les hommes payés à la journée ou à la semaine étaient privés du boni, et par suite de notre premier mémoire le boni leur fut accordé. Comme résultat de nos mémoires subséquents nous avons obtenu concessions après concessions. Les employés nommés après le 1er avril 1918 ont reçu le boni grâce à nos représentants. Cela a été restreint, cependant, aux employés du service extérieur, et ceux du service intérieur n'ont rien reçu. Il y a encore des milliers de personnes sur les listes d'employés recevant un salaire de moins de \$1,800 qui n'ont reçu aucun boni, et il y a des milliers d'employés touchant un salaire de plus de \$1,800 qui n'ont absolument rien reçu.

Q. Que fait votre association pour augmenter l'esprit de corps dans le service?—R. Nous prenons de nombreux moyens d'arriver à ce résultat. Nous nous occupons des griefs. Lorsqu'ils sentent que quelqu'un s'occupe de ce qui les intéresse, cela vaut beaucoup pour les employés du Service civil qui demeurent en dehors d'Ottawa.

*M. Redman:*

Q. Cela vaut-il quelque chose pour le gouvernement?—R. Si nous avons réussi à obtenir du gouvernement qu'il nous accorde l'objet de nos demandes en donnant un boni à tous les employés civils, nous pensons que tous les employés du service auraient rivalisé d'ardeur pour travailler avec acharnement durant la guerre.

Q. N'ont-ils pas travaillé fort pendant la guerre?—R. Ils n'ont pas travaillé aussi fort qu'ils l'auraient fait si on les avait encouragés.

Q. Ont-ils travaillé aussi fort qu'ils l'auraient dû, en tenant compte de leurs devoirs et en tenant compte de l'intérêt de leur pays pendant la guerre?—R. Il me faudrait répondre qu'un grand nombre l'ont fait et qu'un grand nombre ne l'ont pas fait.

*M. Boys:*

Q. Je crois qu'il ne s'est pas trouvé un seul sous-ministre, surintendant ou commis en chef qui n'a pas rendu les services les plus loyaux—travaillant même après les heures réglementaires sans se plaindre. Vous n'êtes pas de cet avis?—R. Je vois une cause très grave de l'inefficacité dans le service, et que l'on pourrait faire disparaître.

Q. Je parle en ce moment de votre assertion relative au manque d'esprit de corps. Je vous dis que, d'après ce que je sais, je ne connais aucun sous-ministre, ou commis en chef ou surintendant que l'on a appelé ici et qui n'a pas parlé de la manière la plus

[M. Lancaster D. Burling.]